

Prélèvement Automatique

La Communauté de Communes Sud Sarthe met en place le paiement par prélèvement automatique des factures d'accueils périscolaires et multi accueils.

Vous aurez la possibilité d'opter pour ce moyen de paiement à partir du mois **de mai 2021** pour la facture **d'avril**.

Si vous souhaitez adhérer à ce mode de paiement, veuillez fournir soit directement à la directrice de votre accueil soit au centre social du Lude (allée de l'Ancienne Gare) :

- Un RIB

- L'autorisation de mandat SEPA, en pièce jointe, remplie et signée (page 2)

Pour que votre demande soit prise en compte, il faut avoir donné les documents avant **le 20 du mois** en cours.

Il vous sera demandé par la suite de nous communiquer tout changement de situation ou modification de coordonnées bancaires.

